## Contribution

## des élus et dirigeants d'Entreprises publiques locales ultramarines

Réunis en congrès les 5 et 6 novembre 2012, les élus et dirigeants des 86 Entreprises publiques locales (Epl) ultramarines ont souhaité transmettre aux nouveaux pouvoirs publics leur contribution à la définition d'une politique de développement des territoires des Outre-mer.

Dans le contexte actuel de crise économique et financière, la nécessité d'aménager autrement les territoires ultramarins s'impose aux collectivités et à leurs Epl.

## Aménager autrement, c'est :

- sortir des logiques sectorielles pour promouvoir des véritables projets de territoires, vecteurs de développement
  - o c'est notamment pour suivre les démarches engagées avec les Schémas d'Aménagement Régionaux et aller plus loin en assouplissant les règles de révision,
  - o c'est aussi faire toute leur place dans les planifications stratégiques aux questions de mobilité, d'accessibilité, de transports publics de personnes,
- permettre aux particularités des territoires de s'exprimer dans la construction des projets
  - o tout particulièrement en fonction du niveau d'équipements structurants de chaque territoire
  - o en fonction de leur environnement géographique
- faire évoluer la relation à l'Etat, d'une démarche de doléance simple à une démarche proactive et coopérative,
  - o en confortant le financement du logement social,
  - o en ouvrant à chaque territoire ultramarin un véritable droit à l'expérimentation
    - sur les questions de financement,
    - sur les applications de normes.

Sur la base d'un compte-rendu détaillé des travaux de ces deux journées, les élus et dirigeants d'Epl proposeront d'ici la fin de l'année, une rencontre :

- à Monsieur le Ministre des Outre-mer, pour contribuer à l'élaboration de la politique de développement des différents territoires
- à chacune des deux délégations parlementaires à l'Outre-mer, pour présenter leurs interventions et réalisations.